



Réponse commune du ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, du ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Xavier Bettel, et de la ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, Stéphanie Obertin, à la question parlementaire n°3945 du 20 avril 2026 de l'honorable députée Joëlle Welfring au sujet des investissements européens dans l'énergie nucléaire

- 1. Sachant que Monsieur le Ministre s'est prononcé en faveur de la mobilisation de fonds européens en faveur de la recherche dans le développement des réacteurs SMR, peut-il préciser quelles sont les avancées qu'il se promet de cet investissement et à quel horizon ?**

La position du Gouvernement à l'égard de l'énergie nucléaire demeure inchangée. Comme réitéré à plusieurs reprises, le Gouvernement est d'avis que l'énergie nucléaire ne présente pas de garanties suffisantes en termes de sûreté, de durabilité et de gestion des déchets à long terme. Les fonds européens destinés à la recherche nucléaire devraient se concentrer sur la sûreté des installations existantes, la gestion des déchets nucléaires ainsi que la santé, et non sur le soutien au développement de nouvelles capacités électronucléaires.

- 2. Monsieur le Ministre est-il, comme argumenté par la Commission européenne, d'avis que le développement de l'énergie nucléaire par des réacteurs SMR contribuerait à augmenter la résilience et l'indépendance énergétique de l'Union européenne et par extension du Luxembourg, sachant que pour l'approvisionnement en combustible nucléaire, l'UE dépend d'importations ? Peut-il motiver sa position ?**

Le Gouvernement respecte le libre choix des États membres en matière de recours à l'énergie nucléaire, conformément au Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Toutefois, pour les raisons évoquées ci-dessus, ainsi qu'au regard des risques de dépendances, le Gouvernement ne prévoit pas le recours à l'énergie nucléaire au Luxembourg conformément aux dispositions prévues dans le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat du Luxembourg pour la période 2021-2030 (PNEC) mis à jour en juillet 2024.

- 3. Monsieur le Ministre n'est-il pas d'avis qu'il serait préférable d'investir ces fonds dans le développement supplémentaire des énergies renouvelables, sachant que celles-ci sont rapidement déployables, abordables, présentent nettement moins de risques et, une fois installées, ne créent pas de dépendances nouvelles ?**

Le Gouvernement est d'avis que les financements européens dans le domaine de l'énergie devraient prioritairement être orientés vers le développement des énergies renouvelables, le renforcement des réseaux transfrontaliers d'électricité et d'hydrogène, ainsi que vers la rénovation énergétique et l'efficacité énergétique.

Luxembourg, le 19/05/2026
Le Ministre de l'Économie, des PME,
de l'Énergie et du Tourisme
(s.) Lex Delles